



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-122059>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **25-122059**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-98347

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Draguignan (83)

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21830050700017

Ville : Draguignan

Code postal : 83300

Groupelement de commandes : Non

Département(s) de publication : 83

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Création d'un mur Chemin de Font Clovisse à Draguignan Relance suite à consultation déclarée sans suite

Code CPV principal - Descripteur principal : 45262620

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Création d'un mur Chemin de Font Clovisse à Draguignan Relance suite à consultation déclarée sans suite

Critères d'attribution : 1. le prix: 70 % 2. La valeur technique: 30 %

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Titulaire du marché: SRC sise 61 Boulevard de Cimiez - 06200 Le montant des travaux est estimé à 86 977,00 EUR HT. Date de notification: 31 octobre 2025 Informations relatives aux délais de recours: le référé précontractuel (articles L.551-1 à L. 551- 12, et R.551-1 à R. 551-6 du code de justice administrative) peut être introduit jusqu'à la signature du contrat. Après la conclusion du contrat : 2) le référé contractuel (L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R.551-10 du code de justice administrative) introduit après la signature du contrat dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne(JOUE) ou dans un délai de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié

ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée. 3) le recours de plein contentieux contre le contrat dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis mentionnant la conclusion du marché et les modalités de consultation du dossier dans le respect des secrets protégés par la loi (recours issus des jurisprudences «Tropic » et « Tarn et Garonne ») assorti, le cas échéant, d'un référé-suspension issu de l'article L521-1. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site: www.telerecours.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/11/2025